

## CAPD du lundi 17 octobre 2016

### Présents

IA-DASEN, Mme Rémer

SG, M. Didier

DPE, M. Merle, Mme Roques, Mme Gaulin

IEN, Mme Dumont, Mme Vivenot, M. Messenger

SNUipp-FSU, M. Barbet, M. Burnouf, Mme Van Themst

SE-UNSA, M. Frigière, M. Sanudo

---

M. Burnouf est co-secrétaire de séance.

Les PV des CAPD du 29 juin 2016 et du 26 août 2016 sont approuvés.

---

### Modules d'initiatives nationales

#### 4 collègues retenus :

=> scolarisation dans le second degré des élèves présentant des troubles du langage et des apprentissages : 1 collègue

=> scolarisation dans le premier degré des élèves présentant des troubles du langage et des apprentissages : 1 collègue

=> scolarisation des enfants et adolescents présentant des difficultés et des troubles du comportement et de la conduite : 1 collègue

=> scolarisation des enfants et adolescents présentant des difficultés et des troubles du comportement et de la conduite : 1 collègue

### **Réponse aux courriers des organisations syndicales demandant l'ouverture de la liste complémentaire pour le département du Cantal**

L'IA indique que le département consomme l'intégralité des moyens alloués. Selon l'Inspectrice d'Académie, pas de difficulté dans le département, pas de pénurie d'enseignants dans le Cantal. Le département à l'équilibre : 734 ETP (Equivalents Temps Plein) alloués, 734 consommés. Un poste n'est pas pourvu, mais les ETP sont consommés en termes financiers à cause des reliquats de temps partiels.

## Plan Départemental de Formation

219 candidatures (94 personnes différentes) cette année. Par rapport à l'année dernière il y a plus de demandes (163 en 2015) mais elles concernent moins de personnes (114 personnes en 2015).

Rappel du barème :

- AGS – nombre de semaines de stages déjà effectuées
- Limite d'âge à 55 ans
- Pas plus de 4 semaines de stage par an
- 36 semaines de stages dans la carrière
- Les stages à public désigné ne sont pas comptabilisés dans les semaines de stages

Le SNUipp-FSU revient sur l'idée de repousser la limite d'âge pour les candidats au regard de l'allongement des carrières. L'IA n'est pas défavorable à cette idée qui sera discutée au printemps pour le plan de formation 2017-18.

Cette année, les stages de formation continue se feront à Aurillac et dans les circonscriptions. Le lieu est précisé après l'intitulé de stage.

- **Stage « langage oral et cultures humanistes » (Aurillac).** Seuls les collègues qui sont sur une des trois circonscriptions d'Aurillac sont concernés.
  - **Stage « parcours d'éducation artistique et culturelle à l'école du socle ».** Stage départemental, pas de filtre.
  - **Stage « numération au C2 » (Mauriac).** Possibilité d'étendre à 12 places sous réserve du remplacement ; appel à brigades hors circonscription.
  - **Stage « développer un enseignement adapté en maternelle multiniveaux » (Saint-Flour).** 13 places, possibilité d'intégrer le 14<sup>ème</sup> candidat.
  - **Stage « séquence d'enseignement en occitan en C3 » (département).** 9 places, possibilité d'intégrer le 10<sup>ème</sup> candidat.
  - **Stage « débiter l'enseignement de l'anglais au C2 » (Mauriac).** 6 candidats pour 9 places. L'administration va solliciter une nouvelle fois la circonscription pour compléter le stage.
  - **Stage lecture « littérature et compréhension au C3 » (département).** 13 places, possibilité d'intégrer le 14<sup>ème</sup> candidat.
  - **Formation continue diplômante - Master MEEF 2.** 5 candidats pour 10 places offertes ; le nombre minimum était de 5 pour maintenir le stage.
-

## Questions diverses

### SNUipp-FSU et SE-UNSA

- **Frais de déplacement : enveloppes kilométriques, état des dotations, répartition, mise en conformité avec la circulaire du 14 janvier 2016**

La gestion de l'enveloppe est la même. La dotation départementale est utilisée pour les personnels itinérants (IEN, CP, enseignants référents, RASED) et les frais de déplacement liés à la formation continue. L'enveloppe est divisée en 3 périodes, répartie par circonscription. Le Secrétaire Général tient compte des historiques kilométriques. L'enveloppe 2015/2016 a diminué de 4.5%, mais la part pour les frais de déplacement des personnels itinérants a augmenté de 20 % (de 39 000 € à 47 000 €). L'administration attend une rallonge du ministère.

Le SNUipp-FSU fait à nouveau référence à la circulaire de janvier 2016 qui précise que tout déplacement pour le service, quel que soit le mode d'invitation/convocation vaut ordre de mission avec indemnisation des frais de déplacements.

Le Secrétaire Général indique que le département va se mettre en conformité avec ce texte. Les déplacements pour les conseils de cycle 3, les conseils école-collège, les réunions de directeurs sont dorénavant indemnisés. Le SNUipp-FSU fait remarquer que les animations pédagogiques doivent aussi être défrayées, conformément à la circulaire. Le Secrétaire Général indique que ce sera le cas, mais que cela demandera une nouvelle organisation des animations pédagogiques. L'IA-DASEN veillera à contrôler les dépassements d'enveloppes des personnels itinérants.

Des listes d'émargement seront prévues dans chaque réunion.

Pour le SNUipp-FSU 15 qui bataille depuis de longues années sur cette question, c'est une victoire syndicale et pas des moindres. Les enseignants amenés à se déplacer pour raisons de service, peuvent enfin le faire en étant couverts et indemnisés !

Pour les animations pédagogiques, les remboursements devraient pouvoir se faire automatiquement puisque les inscriptions seront saisies dans GAIA.

Pour les autres réunions, les personnels doivent saisir un ordre de mission dans l'application Chorus DT. L'IA s'engage à publier sur son site un explicatif de la procédure. Une circulaire rectorale est déjà en ligne à ce sujet sur le site de l'académie (Rubrique « Personnels » -> « Circulaires rectorales »).

### SE-UNSA

- **Dotations IPE (Indemnités Péri Educatives)**

500 indemnités sont réparties dans les 5 circonscriptions selon le nombre d'écoles ; attribution dans le cas où les élèves sont encadrés en dehors des heures de cours (séjours avec nuitées, projets fédérateurs, projets culturels, sorties sportives dépassant le temps scolaire).

- **Mise en œuvre des accords PPCR et réforme de l'évaluation des enseignants**

L'administration est en attente des circulaires d'application. Les inspections seront donc menées cette année au même titre que les années précédentes. Le SE-UNSA demande une accélération des inspections. Le SNUipp-FSU fait remarquer que cela ne sera équitable que si TOUS les retards sont comblés. Est-ce possible ? L'IA-DASEN ne prendra pas d'engagement sur la marche à suivre.

Les parcours professionnels sont des RDV de carrières qui peuvent déterminer des promotions. Il y aura des entretiens de carrière au 6ème et au 8ème échelon. La bascule n'est pas faite pour cette année. La nouvelle procédure s'appliquera en 2017/2018. Les inégalités de situations (retards de note) pourraient être prises en compte.

#### SNUipp-FSU

- **Visites médicales**

Les dernières visites étaient en 2012/2013 et 2013/2014. Les campagnes se sont arrêtées. L'administration pointe le manque de médecins de prévention.

L'IA-DASEN précise que tous les personnels qui ont besoin ou qui souhaitent rencontrer le médecin de prévention, peuvent et doivent se manifester auprès du médecin de prévention, le Dr Roux.

La question est renvoyée au CHS-CT.

- **"Tutorat" des FSE par les directeurs d'école**

Selon l'IA, les directeurs concernés ont été réunis. Les directeurs qui ne le souhaitaient pas n'ont pas eu de FSE. Les directeurs qui reçoivent des FSE ne se sont pas manifestés lors de la réunion. Il n'est pas prévu d'indemnisation, cependant, ils bénéficient d'un volume de décharge légèrement supérieur.

*Vos élus SNUipp-FSU en CAPD  
Julien BARBET, Emeric BURNOUF, Claire VAN THEEMST*